

Orly, le 14 décembre 2012

Monsieur le Maire
Mairie d'Aulnay-Sous-Bois
93600 Aulnay sous bois

Objet : réunion publique sur le chantier de dépollution CMMP

Monsieur le Maire,

Les responsables des associations étaient présents lors de la réunion publique que vous avez convoquée le 8 décembre 2012 à l'école du Bourg 2.

Malheureusement, la réunion en tant que telle (exposés, débat) n'a pas eu lieu. Ce sont des informations informelles qui nous ont été données, soit par vous-même, soit par des personnes dont nous ne connaissons pas toujours à quel titre elles nous ont parlé.

S'agissant des problèmes importants du chantier de « dépollution » des terres du site CMMP et de l'usage futur du site (projet municipal), nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer ou infirmer précisément les informations essentielles que nous avons retenues, à savoir :

1. Retrait des terres

le plan de retrait d'amiante friable CMS du 26/03/2012 fait état d'une prévision de retrait de 2093 m³ de terre polluée amosite et crocidolite représentant l'enlèvement d'une couche moyenne de 33 centimètres. Nous jugions cette profondeur insuffisante. Le rapport de l'entreprise TAUW, spécialisée dans le désamiantage, pour l'expertise estimait nécessaire de descendre à 70 centimètres (Réf. Rapport R/6067067-VO3 du 13/12/2011). Il semblerait qu'en divers endroits du chantier on ait atteint, voire dépassé cette profondeur. Si tel est bien le cas, cela va dans le sens de nos demandes. Néanmoins, afin de disposer d'une évaluation globale, nous souhaitons connaître la quantité exacte de m³ de terre polluée finalement retirée.

2. Hydrocarbures

TAUW préconisait également le retrait total des 3 spots d'hydrocarbures repérés au cours de l'expertise par l'entreprise HPC Envirotec (Ref. HPC-

F 2A/2.09.4037A du 04/08/2010) qui repérait (annexe 7-1) 3 tâches de 0 à 1 m de profondeur et de 1 m à 2 m ; TAUW insistait sur le retrait complet de ces hydrocarbures du fait des risques de remontées de gaz particulièrement intolérables en zone sensible (école, jardin public). Il nous a été indiqué que cela avait été fait. Pouvez-vous nous le confirmer ?

3. Ecran physique de protection du sol pollué

A défaut d'une dépollution totale, il nous semblait très important que soit installé sur toute la superficie du site, une barrière matérielle solide entre le sol et la surface. Nous jugions que la pose d'un géotextile ou d'une géomembrane, potentiellement vulnérable aux rongeurs et à la végétation, ne pouvait à elle seule offrir cette garantie. Nous sommes donc particulièrement satisfaits de constater qu'il a été finalement décidé la pose d'une dalle en béton armé recouvrant les 6 200 m² du site. C'est ce que nous réclamions et c'est également la préconisation de TAUW s'agissant encore une fois d'une « zone sensible ».

Notre demande est motivée par le fait que les comptes rendus de chantier ne précisent pas ces points qui, vous le comprendrez, ne sont pas des détails.

4. Chantier de réaménagement du site sur dalle (dernier projet municipal)

Nous souhaitons contenir les travaux bruyants durant les vacances scolaires.

5. Restriction d'usage du terrain

La pollution résiduelle du sous-sol du site demande une restriction d'usage aussi nous vous demandons de mémoriser cette pollution résiduelle, sans limite de temps, conformément à la loi du 19 juillet 1976 par une inscription aux hypothèques et au PLU de la Commune afin de prévenir toute réutilisation du site incompatible avec le risque résiduel.

6. Les associations attendent avec impatience l'étude de faisabilité commandée par l'ARS en vue d'assurer le suivi sanitaire des populations exposées (environ 20 000 personnes d'après l'InVS). A ce sujet, nous réitérons notre demande de prévoir un emplacement sur le site pour accueillir non une simple plaque commémorative mais un monument bien visible dédié aux victimes de la catastrophe sanitaire provoquée par l'ancienne usine de broyage d'amiante CMMP.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos salutations respectueuses.

Pour le Collectif des Riverains et Victimes du CMMP : Gérard Voide

Pour l'association Ban Asbestos : Annie Thébaud-Mony

Pour l'Addeva 93 : Alain Bobbio

Pour les parents d'élèves FCPE Bourg primaire et maternelle : Séval Ozmen

Pour Aulnay Environnement : Robert Halifax